

Réunions d'information des nouveaux maires

Service :DDT – Service Territorialité et Portage des Politiques (STPP)

1 – Thème traité

Accompagnement territorial et Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

2 – Textes de référence

Loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'ANCT

Instruction du 15 mai 2020 relative aux modalités d'intervention de l'ANCT

3 – Rappel de la problématique et développement

La création de l'ANCT le 22 juillet 2019 répond au besoin d'ingénierie territoriale et vise à faciliter l'accès des porteurs de projets aux différentes formes (publiques ou privées) d'appui juridique, financier et technique dans le cadre d'une gouvernance complémentaire entre le niveau national et le niveau départemental.

Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale des territoires sont délégués territoriaux adjoints de l'ANCT. Ils sont les points d'accès privilégiés en termes de coordination et d'appui aux porteurs de projets.

Dans la Marne, ce besoin d'accompagnement est particulièrement fort, notamment pour les collectivités locales rurales disposant de moyens d'ingénierie limités, mais aussi pour certains grands projets (approche transversale des enjeux et procédures). Les attentes d'un État facilitateur et d'un État expert pour accélérer et sécuriser l'exercice des compétences et l'aboutissement des projets sont régulièrement mises en évidence.

L'action de l'État en matière d'accompagnement et de conseil au territoire se concrétise notamment par :

- La mise à disposition des collectivités des données d'observation territoriale (foncier, logement, déplacements, énergies renouvelables, zones d'activités économique,...) au profit des stratégies et de l'action territoriale.
- La promotion et l'accompagnement des projets de territoire, qu'il s'agisse de planification réglementaire (SCOT, PLUi, PLH, PCAET...) ou de démarches plus opérationnelles (Contrat de ruralité, Ateliers de territoire, Action Coeur de ville, Opération de revitalisation de territoire ...).
- L'accompagnement des projets les plus complexes et/ou porteurs de forts enjeux : Contrat de Redynamisation du Site de Défense, projets ANRU, Reims Grand Centre, ...
- L'optimisation des financements publics mobilisables : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et autres appels à projets.

Pour conforter ce positionnement, une mission inter-services de l'aménagement (MISA) a été installée le 14 novembre 2019, afin notamment de mieux coordonner l'action des différents acteurs publics locaux vis-à-vis des politiques publiques et des porteurs de projets du territoire marnais. La MISA va aujourd'hui être transformée pour accompagner la mise en place territoriale de l'ANCT et va devenir le socle du Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) avant la fin de l'année.

Le CLCT, qui rassemblera les acteurs départementaux de l'aménagement, permettra de coordonner et d'accompagner les projets locaux dans leurs différents volets (en termes financier, d'ingénierie, etc).